

Fiche de données de Information selon 1907/2006/CE, Article 32

Date d'impression : 22.11.2021

Numéro de version 2

Révision: 22.11.2021

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** UREE TECHNIQUE MICRO-PERLES
- **Identification chimique:** Urea
- **Code du produit** MP 011122
- **No CAS:**
57-13-6
- **Numéro EC:**
200-315-5
- **Numéro d'enregistrement** 01-2119463277-33
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées .**
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Liquide de refroidissement
Produit intermédiaire
Engrais
Traitement des gaz d'échappement; réduction des émissions de NOx.
Produit correcteur du pH
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
ECSA Chemicals AG
Via Luigi Favre 16 - CH-6828 Balerna (Chiasso); Burgauerstrasse 17 - CH-9230 Flawil (SG) tel.+41 58 211 91 00
- fax +41 58 211 91 01
ECSA Maintenance AG
Burgauerstrasse 17 - CH-9230 Flawil (SG) tel.+41 58 211 93 00 - fax +41 58 211 93 01
ECSA Energy SA
Via Luigi Favre 16 - CH-6828 Balerna (Chiasso) tel.+41 58 211 95 00 - fax +41 58 211 95 01
ECSA ITALIA Srl Società con Unico Socio
Via Lav. Autobianchi 1 - I-20832 Desio (MB) tel. +39 0362 625 421 – fax +39 0362 304 361
- **Service chargé des renseignements :** Département sécurité du produit: quality@ecsa.ch

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.1 Substances**
- **No CAS Désignation**
57-13-6 urée
(urea)

(suite page 2)

IF —

Fiche de données de Information selon 1907/2006/CE, Article 32

Date d'impression : 22.11.2021

Numéro de version 2

Révision: 22.11.2021

Nom du produit UREE TECHNIQUE MICRO-PERLES

(suite de la page 1)

- **Code(s) d'identification**
 - **Numéro EC:** 200-315-5
 - **Indications complémentaires**
Formule brute: $\text{CO}(\text{NH}_2)_2$
Poids moléculaire: 60,06 g/mol
-

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
 - **Indications générales :** Autoprotection du secouriste d'urgence
 - **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
 - **après contact avec la peau :**
Enlever les vêtements contaminés
Laver à l'eau et au savon
En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.
Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
 - **après contact avec les yeux :**
Retirer les lentilles cornéennes
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
 - **après ingestion :**
Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Si la personne est consciente, lui laver la bouche avec de l'eau.
 - **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
L'inhalation peut causer:
Toux
Troubles respiratoires
Mal de gorge
Le contact peut causer:
Irritation cutanée
Irritation oculaire
L'ingestion peut causer:
Convulsions
Migraine
Nausée
Vomi
 - **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Traiter les symptômes.
-

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Dioxyde de carbone
Brouillard d'eau
Mousse
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Oxyde d'azote (NOx)
Ammoniac (NH_3)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité :**
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

(suite page 3)

— IF —

Fiche de données de Information selon 1907/2006/CE, Article 32

Date d'impression : 22.11.2021

Numéro de version 2

Révision: 22.11.2021

Nom du produit UREE TECHNIQUE MICRO-PERLES

(suite de la page 2)

 Porter un vêtement de protection totale

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

Eviter la formation de poussière

Avertissement: Ce produit rend les surfaces très glissantes.

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir le résidu avec un chiffon humide ou un aspirateur.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé

- 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de poussière.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

- Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir des appareils de protection respiratoire.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage :

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker dans un endroit frais.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas stocker dans des conteneurs ou réservoirs non marquées.

- Indications concernant le stockage commun :

Produits incompatibles:

Chlore

nitrate de sodium

oxydants

- Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker à sec

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail : néant

- DNEL

Oral	DNEL Long term exposure - systemic effects	42 mg/kg bw/day (consumers)
	DNEL Acute short term- systemic effects	42 mg/kg bw/day (consumers)
Dermique	DNEL Long-Term exposure-systemic effects	580 mg/kg/ bw/day (consumers)

(suite page 4)

Fiche de données de Information selon 1907/2006/CE, Article 32

Date d'impression : 22.11.2021

Numéro de version 2

Révision: 22.11.2021

Nom du produit UREE TECHNIQUE MICRO-PERLES

(suite de la page 3)

Inhalatoire	DNEL Acute short term- systemic effects	580 mg/kg/ bw/day (wrk) 580 mg/kg bw/day (consumers)
	DNEL Long-Term exposure-systemic effects	580 mg/kg bw/day (wrk) 125 mg/m ³ (consumers)
	DNEL Acute short term-systemic effects	292 mg/m ³ (wrk) 125 mg/m ³ (consumers)
	DNEL Acute short term- systemic effects	125 mg/m ³ (consumers) 292 mg/m ³ (wrk)
- PNEC		
PNEC	0,47 mg/l (freshwater)	

- 8.2 Contrôles de l'exposition

Équipements appropriés:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

limiter la formation de poussière

- Equipement de protection individuel :

- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

- Protection respiratoire :

Protection respiratoire recommandée.

Filtre: P1 (EN 143)

- Protection des mains :

Gants de protection.

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

- Matériau des gants Caoutchouc nitrile

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Protection des yeux :

Lunettes de protection hermétiques.

L'équipement doit être conforme à EN 166.

- Protection du corps : Vêtement de protection résistant aux acides

- Limitation et contrôle de l'exposition environnementale Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
- Indications générales.	
- Aspect:	
Forme :	pépites
Couleur :	blanc
Odeur :	d'ammoniaque
Seuil olfactif:	Non déterminé.
- valeur du pH (100 g/l) à 20 °C:	9,2-9,5
- Modification d'état	
Point de fusion :	ca 134 °C
Point d'ébullition :	non déterminé
- Point d'éclair :	non applicable

(suite page 5)

IF —

Fiche de données de Information
selon 1907/2006/CE, Article 32

Date d'impression : 22.11.2021

Numéro de version 2

Révision: 22.11.2021

Nom du produit UREE TECHNIQUE MICRO-PERLES

(suite de la page 4)

- Inflammabilité (solide, gazeux) :	<i>Le produit n'est pas inflammable.</i>
- Température d'inflammation :	<i>Non déterminé</i>
- Température de décomposition :	<i>>130 °C</i>
- Danger d'explosion :	<i>Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs poussière-air peuvent se former.</i>
- Limites d'explosion : inférieure :	<i>Non déterminé.</i>
supérieure :	<i>Non déterminé.</i>
- Propriétés comburantes	<i>non disponible</i>
- Pression de vapeur à 25 °C:	<i>0 mmHg (EU Method A.4)</i>
- Densité à 20 °C:	<i>1,335 g/cm³</i>
- Densité en vrac à 20 °C:	<i>700-800 kg/m³</i>
- Densité relative.	<i>1,33</i>
- Densité de vapeur:	<i>Non déterminé.</i>
- Vitesse d'évaporation.	<i>Non déterminé.</i>
- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:	<i>624 g/l</i>
- Coefficient de partage (n-octanol/eau) à 20 °C:	<i>-1,73 log POW</i>
- Viscosité : dynamique :	<i>Non applicable.</i>
- 9.2 Autres informations	<i>Pas d'autres informations importantes disponibles.</i>

*** RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- **10.1 Réactivité** Voir "Possibilité de réactions dangereuses"
- **10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions normales d'utilisation
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réaction exothermique
Dégagement de forte chaleur
- **10.4 Conditions à éviter**
Sources de chaleur et d'ignition
humidité
Eviter la formation de poussière.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Agents oxydants
substances à base de chlore
nitrate de sodium
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
gaz/vapeurs toxiques
Ammoniac
Oxydes nitriques (NOx)

*** RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*

(suite page 6)

Fiche de données de Information selon 1907/2006/CE, Article 32

Date d'impression : 22.11.2021

Numéro de version 2

Révision: 22.11.2021

Nom du produit UREE TECHNIQUE MICRO-PERLES

(suite de la page 5)

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Oral	LD50	11.500 mg/kg (mouse) (OECD 401)
	LD50	14.300 mg/kg (rat) (OECD 401)

- Effet primaire d'irritation :

- de la peau :

Non irritant

Test sur le lapin.

OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

- des yeux :

Non irritant

Test sur le lapin

OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

- Sensibilisation : Non-sensibilisant pour la peau.

- Indications toxicologiques complémentaires :

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Ames-Test: négatif

Aucune preuve de l'activité cancérogène

NOAEL: 2250 mg/kg bw/d oral rat (method NCI screening study)

- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique :

LC50/96h	>6.810 mg/l (Leuciscus idus)
EC50/24h	>10.000 mg/l (daphnia magna) (DIN 38412 Teil 11)
EC50	>10.000 mg/l (Scenedesmus quadricauda) (7d)

- 12.2 Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable.

Dégradation: 96% (16d OECD 302B)

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non bioaccumulable

Log Pow: < 3

- 12.4 Mobilité dans le sol

Absorbée dans le sol.

Adsorption/soil; Koc 0,037-0,064

- Autres indications écologiques :

- Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

- PBT: Non applicable.

- vPvB: Non applicable.

(suite page 7)

— IF —

Fiche de données de Information selon 1907/2006/CE, Article 32

Date d'impression : 22.11.2021

Numéro de version 2

Révision: 22.11.2021

Nom du produit UREE TECHNIQUE MICRO-PERLES

(suite de la page 6)

- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

- Code déchet : HP 15 Reg.1357/2014/UE

- Emballages non nettoyés :

- Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU

- ADR, ADN, IMDG, IATA néant

- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADR, ADN, IMDG, IATA néant

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR, ADN, IMDG, IATA

- Classe néant

- 14.4 Groupe d'emballage

- ADR, IMDG, IATA néant

- 14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable.

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

- "Règlement type" de l'ONU: néant

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Regulation (EC) n° 1907/2006

Regulation (EC) n° 1272/2008

Regulation (EC) n° 830/2015

Regulation (EC) n° 487/2013

OPChim 813.11

- Directive 2012/18/UE

- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
la substance n'est pas comprise

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

la substance n'est pas comprise

- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

la substance n'est pas comprise

(suite page 8)

Fiche de données de Information selon 1907/2006/CE, Article 32

Date d'impression : 22.11.2021

Numéro de version 2

Révision: 22.11.2021

Nom du produit UREE TECHNIQUE MICRO-PERLES

(suite de la page 7)

- **Prescriptions nationales :**

- **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 1 (classification selon liste) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

L'évaluation de la sécurité chimique a été réalisée. Un scénario d'exposition n'est pas applicable (la substance n'est pas classée).

* **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche technique :** Département sécurité du produit

- **Contact :** quality@ecsa.ch

- **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

LATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

- **Sources.**

ECHA Registered Substances Database

Regulation (EC) n° 1907/2006

Regulation (EC) n° 1272/2008

Regulation (EC) n° 487/2013

Regulation (EC) n° 830/2015

- * **Données modifiées par rapport à la version précédente**
